

A Gennevilliers, le

09 FEV. 2024

Direction :
DCJ-CONSERVATOIRE

Références :
DCJ-NR-SG

Téléphone :
01.40.85.64.71

Objet :
Renouvellement de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre « des dispositifs pour les conservatoires classés » au titre de l'année 2024.

La première adjointe au maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020, exécutoire le 3 juin 2020 portant délégation de certaines compétences du Conseil municipal à Monsieur le maire, pour signer les décisions municipales notamment en matière de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France,

Vu l'arrêté de délégation du maire à Anne Laure PEREZ, 1^{re} adjointe au maire, en date du 6 avril 2023, exécutoire le 6 avril 2023,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre « des dispositifs pour les conservatoires classés » au titre de l'année 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : A solliciter une subvention sans limitation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre « des dispositifs pour les conservatoires classés » au titre de l'année 2024 et à signer tout document afférent.

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE 09/02/24
PUBLIÉ LE 09/02/24
EXÉCUTOIRE LE 09/02/24
Le Maire de Gennevilliers



Par délégation du maire,
Anne-Laure Perez
première adjointe au maire

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20240209-DM-2024-37-AR
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024